

L'«ange de la mort» nazi a-t-il skié en Suisse? Berne accusée de censure

Josef Mengele, le criminel de guerre nazi, a-t-il séjourné en Suisse dans les années 1950 et 1960, y passant des vacances sans être inquiété? Le Service de renseignement de la Confédération ouvre l'accès à des dossiers jusqu'ici secrets.



© 06.05.2026, 09:33 ↻ 06.05.2026, 10:46

anna wanner / ch media

Le médecin nazi Josef Mengele a participé à l'assassinat de centaines de milliers de personnes pendant la Seconde Guerre mondiale. En tant que médecin de camp, il procédait à la sélection des déportés à leur arrivée à Auschwitz et décidait qui était apte au travail, les autres étant envoyés dans les chambres à gaz, vers la mort.

L'«ange de la mort» était également tristement célèbre pour ses expériences cruelles sur des enfants, des jumeaux et des personnes présentant des anomalies physiques. Il menait ses expériences sans leur consentement, torturait et mutilait des êtres humains. La plupart de ses cobayes mouraient au cours de ces expérimentations.

Bien qu'il se soit rendu coupable de crimes extrêmement graves, Mengele a échappé à la justice en fuyant en Amérique du Sud. Il est mort en 1979 au Brésil, sans jamais avoir eu à répondre de ses atrocités devant un tribunal.

Mengele a-t-il passé ses vacances de ski en Suisse?

L'histoire aurait-elle pu connaître une autre issue? Des indices laissent penser que Josef Mengele aurait séjourné à plusieurs reprises en Suisse dans les années 1950 et 1960. Pourquoi n'a-t-il pas été arrêté?

L'ancien conseiller national socialiste Jean Ziegler a demandé en 1999 au Conseil fédéral de mener une enquête à ce sujet. Dans sa réponse détaillée, le gouvernement indique qu'il existait des indices selon lesquels Mengele aurait passé des vacances de ski en 1956 à Engelberg (OW). Mais cela n'est toutefois pas établi avec certitude.

Un indice concret remonte à 1961, lorsqu'un journaliste allemand du tabloïd Bild a informé la police cantonale zurichoise que Josef Mengele se trouvait chez sa belle-sœur Martha Mengele, dans un appartement situé à la Schwimmbadstrasse 9 à Kloten. Par l'intermédiaire d'Interpol, la Suisse a tenté d'obtenir une photo ou des empreintes digitales de Josef Mengele. En vain, écrit alors le Conseil fédéral.

On ignore encore aujourd'hui si la police cantonale de Zurich est parvenue à identifier Mengele. Etait-il réellement en Suisse ou non? L'historien Gérard Wettstein souhaite mettre fin à ces spéculations, comme il l'a déclaré à SRF. C'est pourquoi il a demandé l'accès aux dossiers correspondants du Service de renseignement de la Confédération (SRC).

La Suisse use librement de la censure

Le chemin reste toutefois semé d'embûches, bien que la loi prévoie en principe un libre accès aux archives après un délai de protection de 30 ans. Gérard Wettstein a donc dû se battre pour obtenir cet accès: le SRC avait déjà refusé une consultation en février, et une procédure de recours est actuellement pendante devant le Tribunal fédéral. Dans ce contexte, le SRC a désormais décidé d'«accorder l'accès au dossier Josef Mengele». Pourtant, le Conseil fédéral avait déjà fixé en 2001 une «pratique libérale en matière de consultation» pour les documents utilisés dans le cadre du rapport Bergier.

Sacha Zala, président de la Société suisse d'histoire, qualifie cette situation de farce. Selon lui, le problème ne réside ni dans Mengele ni dans le service de renseignement, mais dans la gestion restrictive des archives par l'administration:

«L'accès libre aux archives fédérales après 30 ans ne connaît en réalité que deux restrictions. Mais en invoquant la protection des données personnelles, l'administration fédérale peut très facilement prolonger le délai de protection des archives.»

Sacha Zala

L'historien réclame donc une instance neutre capable de remettre en question plus simplement les refus d'accès. Car «l'administration peut censurer activement dès qu'elle considère un dossier comme sensible. Aujourd'hui, seule une procédure devant le Tribunal fédéral permet de contester cette décision. Ce qui revient, dans les faits, à dire que presque personne ne le fait». Il manque un contrepoids défendant les intérêts de la recherche.

Mais quelles conséquences cela a-t-il pour le dossier Mengele? Sacha Zala estime que la Suisse n'aura pas à réécrire son histoire, même avec l'accès aux archives. «Si le rapport Bergier n'en dit pas davantage, il est peu probable que le dossier révèle des éléments particulièrement explosifs.» (trad. hun)

Vous aimez l'Histoire? Par ici!